



**Courrier à adresser au Centre des impôts**

A l'attention du Chef de centre/Du Directeur

*Par Lettre recommandée avec accusé de réception*

**Objet : Réclamation contentieuse TVA – Demande de restitution de la TVA collectée et acquittée au titre de la période du **XXX** au **XXX****

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'entends solliciter la restitution de la TVA collectée au titre du **XXX** au **XXX**. Cette réclamation s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles R 190-1, R 196-1 et R 197-1 à R 197-3 du Livre des Procédures Fiscales.

En tant que chirurgien, je pratique des actes visant à modifier, réparer ou corriger les altérations physiques, tant congénitales qu'acquises des tissus tégumentaires, conjonctifs, musculaires et osseux de mes patients .

Le rescrit 2012/25 (BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10) laisse en effet à penser qu'un acte qui ne fait pas l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie, doit être assujetti à la TVA quand bien même il aurait une finalité thérapeutique.

A ce titre, [L'intégralité/Une partie] de mon chiffre d'affaires a été soumise à la TVA (**Pièce jointe-~~déclarations~~ de chiffres d'affaires au titre de la période du **XXX** au **XXX****), concernant ces actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie mais ayant une finalité thérapeutique.

Je considère néanmoins que ce rescrit ne s'applique pas aux actes que je pratique.

Conformément à l'article 132-1-c) de la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006, « les prestations de soins à la personne effectuées dans le cadre de l'exercice des professions médicales et paramédicales telles qu'elles sont définies par l'État membre concerné » sont exonérées de TVA.

Plus précisément, les actes qui ont été assujettis à la TVA pour la période du **XXX** au **XXX** ont eu la ou les finalités thérapeutiques suivantes : (**à remplir de façon très détaillée – et plus il y a d'actes, mieux c'est**)

Date	Descriptif de l'acte	Référence CCAM	Finalité(s) thérapeutique(s)	Montant de TVA collectée
<b>Total</b>				<b>xxx</b>

Je précise que les finalités thérapeutiques des actes en question ont été appréciées, dans les conditions rappelées par la Cour de Justice de l'Union Européenne (C-91/12, 21 mars 2013, Skatterverket c/.PFC Clinic AB, notamment point 35).

Ne pas obtenir aujourd'hui la restitution de la TVA collectée au motif que les actes en question ne seraient pas remboursés par l'Assurance maladie, alors même que j'apporte aujourd'hui la preuve de la finalité thérapeutique de mes actes, reviendrait à assujettir définitivement à la TVA des actes ayant une finalité thérapeutique, en contradiction totale avec le droit communautaire.

Je vous serais en conséquence obligé de bien vouloir prononcer en ma faveur un dégrèvement à hauteur de la TVA collectée à tort et rappelée dans le tableau ci-dessus pour un total de XXX.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.

Je vous prie d'agréer, XXX, l'assurance de ma considération distinguée.